

Championnat corporatif

Le coup du parapluie n'empêche pas le doublé

Sous des cieux à peine plus cléments que l'année passée, Civray accueillait vendredi le championnat de la Vienne corporatif disputé par 84 triplettes.

Les tenants du titre (Michel Seigne - Nicolas Duquerroux - René Foussier), ont conservé leur couronne mais après bien des péripéties, plus folkloriques que graves sans doute, mais qui ont fait grand bruit. Explications.

Les champions 91 sont opposés à Dominique Challot - Régis Vincelot - Bernard Chasseport lorsque la partie est logiquement arrêtée à midi pile pour le déjeuner. Reprise prévue à 13 h 30.

A l'heure dite, tout le monde est là sauf Michel Seigne, qui arrive 50 minutes plus tard. Sans s'excuser précisent les adversaires, qui ne portent pourtant aucune réclamation puisque l'on est entre amis.

Pourtant un peu plus tard, Michel Seigne demande à l'arbitre, M. Henri Brachet, de venir surveiller la partie. Et la sanction tombe : l'équipe Challot est disqualifiée. Voici les deux versions des faits :

Dominique Challot :

«Alors que le score était de 12 à 11 face aux futurs vainqueurs, mon équipe a été disqualifiée SANS PRÉAVIS, parce que j'ai mesuré un point avec mon parapluie. Il pleuvait et je n'avais pas de mètre. Que faire devant des décisions complètement arbitraires d'un arbitre de ligue ? Merci M. Brachet».

● Targé

65 doublettes ont disputé le concours du samedi 11 avril à Targé.

GÉNÉRAL

Perdants en demi-finales :

Gilles Bouillaud - Dominique Moulin (Targé)

Patrice Desgris (Les Halles) - Christophe Perales (Beauregard)

Finale :

Jean-Michel Richou - Alain Descombes (Le Carroy) battent Tony Chartier - Thierry Auriault (Les Halles)

CONSOLANTE

Finale :

Rémy Jubert - Philippe Pichon (Châteauneuf) battent Florent Saivaus - Laurent Guéry (Pétanque Châtelleraudaise)

Henri Brachet :

«Après un avertissement verbal à l'équipe Challot pour une boule jouée après la minute réglementaire, j'ai voulu annuler une boule qui n'était pas encore jouée après 2'50. M. Bernard Chasseport a refusé de me la donner. M. Dominique Challot a alors prétexté la mesure du point, ce qu'il fit avec un parapluie d'une manière ironique, ce qui a justifié ma décision de disqualification.

Chacun jugera, avec humour SVP.

Aucun rapport officiel n'ayant été établi et les décisions de l'arbitre étant sans appel, l'affaire n'aura pas de suite et en ce qui nous concerne la polémique est close.

Quoiqu'il en soit, le coup du parapluie n'aura pas empêché les tenants du titre de conserver leur biens.

Huitièmes de finale :

Deshouillières bat Duquerroux, Clair bat Morisset, Nivault bat Berthelot, Gros bat Rau, Auriault bat Loumeau, Néhémie bat Grenet, Morillon bat Debblaise, Seigne bat Penot.

Quarts de finale :

Seigne bat Thierry Auriault, Gros bat Alain Morillon, Deshouillières bat Néhémie

Nivault bat Clair

Demi-finales :

Nivault bat Gros - Hays - Richez (PTT) 13-1
Seigne bat Deshouillières - Préau - Montjalon (agriculture) 13-9.

Finale :

Seigne - Foussier - Duquerroux (métallurgie) battent Nivault - Jipiète - Bonnin (VRP) 13-2.

● Pressac

32 triplettes ont disputé le concours en formule 3 du samedi 18 avril à Pressac.

GÉNÉRAL

Finale :

Bernard Rousseau - Pierre Escribe - Robert Candusso (St Martin l'Ars - Usson) battent François Berneron - Denis Brunet - Emmanuel Brunet (Bonne)

Finale consolante :

Victoire de Fabrice Reix - Pierre Ziegler - Bertrand Tisseuil (Confolens)

Finale complémentaire :

Victoire de Régis Miguet - Thierry Portejoie - Rémi Huck (Montmidi)

Challenge du Crédit Mutuel

Le nouveau classement

Vous trouverez ci-après le nouveau classement des féminines et des jeunes au challenge du Crédit Mutuel effectué à l'issue des championnats joués à Lusignan.

Le prochain classement mensuel (qui tiendra compte des résultats obtenus à Benassay, Chauvigny et Les Halles), paraîtra dans notre édition du vendredi 29 mai.

FÉMININES

Branger Antoinette (Lavausseau)	20
Eprinhard Claudie (Lavausseau)	20
Bonnet Monique (Montmidi)	20
Rouchereau Monique (Montmidi)	20
Pineau Marielle (Usson)	15
Lapeyre Françoise (Usson)	15
Baillargeau Lydia (Buxerolles)	15
Baillargeau Valérie (Buxerolles)	15
Pineau Corinne (Buxerolles)	15
Gardil Sonia (Buxerolles)	15
Joubert Anne-Marie (Chauvigny)	15
Maurice Josette (Chauvigny)	15
Vaucelle Bernadette (Loudun)	10
Delhomme Stéphanie (Loudun)	10

CADETS

Mercier Kevin (Dissay)	35
Pradeau Orlando (Dissay)	35
Sauvage Bruno (Montmidi)	20
Dérison Damien (Montmidi)	20
Clisson Christophe (Dissay)	20
Monet Mathieu (Benassay)	15
Guignard Mickael (Benassay)	15
Joyeux Mickael (Benassay)	15

MINIMES

Boeuf Jérôme (Montmidi)	35
Desmazeau Xavier (Montmidi)	35
Babin Romain (Dissay)	20
Emeryt Grégoiry (Dissay)	20
Huck Rémy (Montmidi)	20
Ziegler Jimmy (Civray)	15
Clisson Cyril (Civray)	15
Turpault Emmanuel (Civray)	15

● Availles

30 triplettes ont disputé le concours du samedi 25 avril à Availles.

GÉNÉRAL

Finale :

Samuel Penault - Atila Jourdain - David Babou (Châteauneuf - Pétanque Châtelleraudaise) battent Marilyn Lunet - Philippe Demarconnay - Miguel Richou (Le Carroy).

CONSOLANTE

Victoire de Bruno Rodriguez - José Penot - Thierry Bonnin (Le Carroy).

Les prochains concours

Vendredi 8 mai :

- Dernier éliminatoire en doublettes à Loudun. Concours parallèle en doublettes, 50%. Engagement 40 F.
- Smarves, triplettes, 40%. Engagement 60 F.
- Béruges, triplettes, 50%. Engagement 60 F.
- Bonnes, tête à tête, + 1 000 F. Engagement 20 F.
- Le Vigeant, triplettes, 40%. Engagement 60 F.
- Châtelleraudaise, triplettes, 40%. Engagement 50 F.

Dimanche 10 mai :

- Championnat en doublettes à partir de 8 h 30 à Chauvigny. Concours l'après-midi en doublettes, 40%. Engagement 50 F.